

Annexe 1. – Comparaison des différents documents de reconnaissance d'aptitude

ACTIVITÉ	CERTIFICATION	ENREGISTREMENT	ACCREDITATION	QUALIFICATION	HOMOLOGATION
Acte délivré	Certificat Droit d'usage de marque Liste accessible de certificats	Liste ou registre accessibles	Accréditation Liste accessible	Documents techniques (procès-verbal d'aptitude, rapport d'essai) Attestation	Acte officiel
Concerne quoi ?	Produit Service Processus Personne Entreprise	Produit Service Processus Personne Entreprise	Organisme de certification Laboratoire	Produit Service Processus Personne Entreprise	Produit Service Processus
Pour quoi faire ?	Démonstration écrite de conformité à des exigences spécifiées	Indication des : - caractéristiques d'un produit, service ou processus ; - qualités propres d'une personne ou entreprise	Reconnaissance formelle de l'aptitude d'un : - organisme de certification ; - laboratoire, pour un type d'essai donné	Démonstration d'aptitude à satisfaire des exigences ou de compétences à réaliser une tâche	Autorisation de commercialiser ou d'utiliser dans un but précisé ou dans des conditions prévues
Qui délivre ?	Un organisme de certification « tierce partie » indépendant des parties en cause	Un organisme d'enregistrement « tierce partie » indépendant des parties en cause	Un organisme d'accréditation reconnu, faisant autorité	Un responsable interne ou externe au fournisseur Un organisme professionnel apte à la qualification	Une autorité compétente reconnue
De quelle manière ?	Référentiel normatif Entreprise : dossier de candidature, audit d'évaluation Produit : essais Personne : examen	Dossier d'évaluation défini par un organisme d'enregistrement	Référentiel normatif Dossier de candidature Audit d'évaluation	A partir de documents de référence : - normes, spécifications ; - procédures - dossiers	Procédure officielle d'essai ou de vérification
Durée de validité	Fixée par le règlement de l'organisme de certification Renouvelable et sujette à suspension ou retrait	Fixée par le règlement de l'organisme d'enregistrement	Fixée par l'organisme d'accréditation Renouvelable et sujette à suspension ou retrait	Fixée par une procédure	Fixée par la procédure